

Le 18 avril 2018.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept Avril, à 19 Heures, le Conseil Municipal de QUEUILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MASSON Yannick, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : Dix

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/04/2018.

Présents : Mrs Mmes MASSON Yannick, BOUTHET Jean-Pierre, BORDET Florent, PESTANA Laurence, KLUPINSKI Charles, LE PROVOST Xavier, DELHOOFS Marie-Hélène.

Procurations de : Mr PEREIRA José à Mr BOUTHET Jean-Pierre
Mme MACHEBEUF Sylviane à Mme PESTANA Laurence
Mme MIOCHE Chantal à Mr MASSON Yannick.

Secrétaire de séance : Madame PESTANA Laurence.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose d'ajouter une question à l'ordre du jour : projet de renégociation d'un prêt auprès du Crédit Agricole. Cette proposition est acceptée à l'unanimité, et sera débattue en dernier lieu.

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire en Mairie, le 17 AVRIL 2018, à 19h00, a pris les décisions suivantes (à l'unanimité sauf indication contraire) :

1. Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2017.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Monsieur Benoit MATHIEU, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes (CCAS, Services Assainissement et Transport Scolaire) ;

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par l'Administrateur des Finances Publiques Adjoint, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2. Vote des comptes administratifs de l'exercice 2017 approuvés à l'unanimité.

3. Vote des budgets primitifs de l'exercice 2018 à l'unanimité.

Le détail des comptes administratifs 2017 et des budgets 2018 est consultable sur le site internet de la commune et à la mairie

A noter que le CCAS étant dissous au 31/12/2017, l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2017, s'élevant à 763.20 €, est repris au budget principal de la Commune de 2018.

4. Vote des taux communaux des 3 taxes locales à l'unanimité :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les taux communaux de ces trois taxes doivent être votés pour l'exercice 2018 avant le 19 Avril 2018.

Les taux communaux des trois taxes locales votés pour l'exercice 2017 étaient les suivants :

- taxe d'habitation : 10,23%
- taxe sur le foncier bâti : 11,28%
- taxe sur le foncier non bâti : 53,85%

Après discussion et délibération, les membres du Conseil Municipal décident de voter comme suit les taux communaux des trois taxes locales pour 2018, sans changement par rapport au vote de 2017 :

- taxe d'habitation : 10,23%
- taxe sur le foncier bâti : 11,28%
- taxe sur le foncier non bâti : 53,85%

Le produit global attendu de ces trois taxes locales s'élève à **66 096 €** pour 2018.

5. Subventions annuelles ou exceptionnelles aux associations : 3 500 € au total

La répartition se fera lors d'une prochaine réunion.

6. Approbation du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) concernant le transfert de la compétence « voirie » :

Monsieur le Maire donne lecture du rapport établi par la CLECT lors de sa réunion du 8 Mars 2018 concernant l'évaluation ou la modification des montants des charges transférées au titre des dépenses d'investissement voirie, au titre des dépenses de fonctionnement voirie et au titre des mises à disposition de personnel et de matériel au titre de la compétence voirie exercée par la Communauté de Communes de Combrailles Sioule et Morge. Ce rapport est voté à l'unanimité.

7. Révision des tarifs de location de la salle polyvalente :

A compter du 1^{er} Juillet 2018, les tarifs de location de la salle polyvalente seront les suivants :

- **Location à une personne résidente de Queuille :**
 - 100 Euros + caution de 270 Euros pour 24 heures
 - 120 Euros + caution de 270 Euros pour un week-end
- **Location à une personne non résidente de Queuille :**
 - 160 Euros + caution de 270 Euros pour 24 heures
 - 200 Euros + caution de 270 Euros pour un week-end

8. Révision des tarifs de vente des concessions au cimetière et des cases de columbarium : il est décidé de ne pas modifier ces tarifs pour 2018

9. Renégociation d'un prêt souscrit en 2013 auprès du Crédit Agricole :

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de réaménagement de la dette communale. Le choix du conseil municipal est le suivant : remboursement anticipé du prêt souscrit en 2013 auprès du Crédit Agricole (capital restant dû : 382 446.36 €) et souscription d'un nouveau prêt de 331 890 € au taux fixe de 2% sur 20 ans ; avec une échéance constante de 20 297.30 € à partir de 2019. Une pénalité financière de sortie sera appliquée par le prêteur, mais les échéances annuelles baissent de 12 000 € environ par rapport au précédent contrat de prêt ; économie non négligeable pour notre Commune.

10. QUESTIONS DIVERSES

A/ Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'inauguration des travaux réalisés sur la Passerelle de Chambonnet sont prévus le samedi 9 Juin 2018 le matin. Une invitation officielle sera envoyée par Madame le Maire de SAURET-BESSERVE, cette Commune ayant géré l'ensemble des travaux et des demandes de subventions relatives à cette opération de rénovation du petit patrimoine

B/ Une Journée de Printemps est prévue sur QUEUILLE le samedi 28 Avril 2018 de 8 heures 30 à 13 heures. Les Président(e)s des associations locales seront invité(e)s à une réunion de préparation des travaux envisagés le lundi 23 Avril 2018 à 19 heures en Mairie. L'ensemble de la population queuilloise sera aussi invitée à participer à cette journée citoyenne pour l'embellissement et la sécurisation de notre Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 26 minutes.

Le Maire,

Yannick MASSON



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Yannick Masson', is written over the official seal of the Municipality of Queuille. The signature is fluid and cursive, extending from the right side of the seal towards the top right corner of the page.